

Aubervilliers, le 25 avril 2024

Le Président

Madame Louise Schreiber
Mirova
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Monsieur Denis Branche
Phitrust
7, rue d'Anjou
75008 Paris

Madame, Monsieur,

Par courrier du 5 avril 2024, vous m'informez que Mirova et Phitrust posent la question écrite suivante au conseil d'administration dans le cadre de l'assemblée générale du 25 avril 2024 de Veolia :

A ce jour votre société fait partie des premières entreprises s'étant engagées à utiliser le cadre de reporting d'impact sur la nature porté par la TNFD - Taskforce on Nature-related Financial Disclosure¹. Face à l'érosion rapide de la biodiversité, nous saluons cette initiative de transparence de votre entreprise qui rend compte des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la Nature.

Dans la continuité de cette démarche, avez-vous envisagé d'adopter à un horizon proche des objectifs basés sur la science (type SBTN - Science Based Targets for Nature²) afin de matérialiser votre ambition de préserver la biodiversité ? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous nous en donner les raisons ?

Voici la réponse que je suis en mesure d'y apporter.

Il convient de rappeler en premier lieu que les activités de Veolia contribuent par nature à préserver les milieux (eau, air, sol) et à réduire plusieurs des facteurs d'érosion de la biodiversité résultant de l'activité de ses clients municipaux et industriels (changement climatique, pollution, surexploitation des ressources naturelles, dont la ressource en eau). La collecte et le traitement des déchets limitent la diffusion des pollutions urbaines et industrielles dans les sols, les masses d'eau et l'atmosphère. De même, les activités d'assainissement permettent le rejet d'une eau de qualité dans le milieu naturel, contribuant ainsi au soutien d'étiage des cours d'eau, à l'atteinte du bon état écologique et à la préservation de la ressource en eau des pollutions.

Les activités industrielles exercées sur les sites opérés par Veolia (traitement de l'eau, traitement des déchets, production d'énergie pour l'alimentation de réseaux de chauffage urbain) peuvent toutefois présenter localement des impacts environnementaux négatifs, directs ou indirects, d'un ordre de grandeur infiniment plus faible que celui qui est lié à la réduction des impacts de ses clients. Au titre de ceux-ci figurent la consommation de ressources naturelles résultant de l'activité des sites, la pollution résiduelle contenue dans les rejets des exploitations, leurs émissions de gaz à effet de serre et l'impact que l'emprise foncière des sites pourrait créer sur les habitats. La maîtrise de ces impacts, identifiés au titre des risques opérationnels du Groupe, fait partie intégrante de sa politique environnementale.

C'est pour expliciter ce double lien entre les activités de Veolia et la biodiversité, ainsi que pour présenter la politique et les plans d'action qui en ont résulté, comme le renouvellement de son engagement dans l'initiative *Act4Nature International*, que le groupe a choisi de s'engager dès l'élaboration de son document d'enregistrement universel 2023 dans un reporting aligné sur les recommandations de la TNFD.

Le Groupe suit également avec attention, depuis son lancement en 2020, l'initiative SBTn et adhère totalement à son ambition de proposer aux entreprises d'élargir la démarche SBTi à la fixation d'objectifs d'impact datés / chiffrés en ligne avec les limites planétaires pour les principaux enjeux environnementaux autres que les émissions de gaz à effet de serre : eaux continentales, sols, biodiversité, océans.

Nous avons constaté avec satisfaction que les lignes directrices de la TNFD et de SBTn vont dans le sens d'une convergence croissante : il apparaît ainsi qu'une entreprise qui a mis en œuvre, comme c'est le cas de Veolia, la démarche "LEAP" (localiser, évaluer, analyser, préparer) d'identification de ses impacts et de ses dépendances préconisée par la TNFD, a également rempli l'essentiel des attentes des trois premières phases de la méthodologie SBTn (identification des impacts, priorisation des enjeux, des activités et des géographies, définition des métriques et des cibles), sur les cinq que comporte cette méthodologie.

Nous relevons toutefois quelques difficultés méthodologiques qui nous empêchent de nous engager dès à présent dans la poursuite de la démarche SBTn. Outre le fait que toutes les métriques sectorielles n'ont pas encore été publiées (à ce jour, seules les métriques "eaux continentales" et "sols" sont disponibles), il apparaît que les indicateurs d'impact choisis par SBTn – qui selon notre compréhension ont un caractère obligatoire alors que la TNFD laisse une plus grande latitude dans leur choix – ne portent que sur des impacts négatifs et ne permettent pas de rendre compte de la contribution positive pouvant être liée à l'activité des entreprises, notamment au moyen des impacts évités. Cela est particulièrement contestable dans le cas des activités de services à l'environnement.

Par ailleurs, certaines métriques actuellement choisies par SBTn rendent imparfaitement compte de l'impact des métiers de Veolia. Ainsi, pour les eaux continentales, le choix actuel porte sur très petit nombre d'indicateurs (deux seulement : concentrations en azote et en phosphore) pour rendre compte de la qualité des effluents. Si ce choix est justifiable pour certains secteurs d'activité comme l'agriculture, il est beaucoup moins adapté à la problématique des pollutions urbaines ou industrielles, où d'autres paramètres, comme l'impact des effluents sur la concentration en oxygène des milieux aquatiques, jouent un rôle important.

Nous suivrons donc avec une attention toute particulière dans les mois à venir les résultats issus des premières soumissions d'engagements d'entreprises à SBTn, tout en continuant à faire part de nos observations sur le choix de ses indicateurs lors de nos contacts avec les organisations qui font partie de sa gouvernance.

Si nos observations sont prises en compte dans l'élaboration de la version finale de SBTn attendue en 2025, il n'y aura pas d'obstacle à ce que nous envisagions un processus de soumission de nos engagements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Antoine Frérot